CANTON DE RIOZ
COMMUNE DE BUSSIERES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 04 avril 2018

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du PV du 8 mars 2018.
2) Approbation du compte de gestion 2017 : eau, (délib)
3) Approbation des comptes administratifs 2017 : Principal, eau, assainissement (délib)
4) Affectation des résultats de tous les budgets (délib)
5) Vote des 4 taxes (délib).
6) Vote des Budgets 2018 : Principal, Eau, Assainissement (délib)
7) CCAS : Validation du Compte de Gestion du Trésorier 2017 (délib)
8) CAGB/ STEP de CUSSEY : signature de la convention pour les travaux de restructuration du schéma d'Assainissement du Bassin versant de l'Ognon (délib)
9) Transfert des compétences eau et assainissement à la CCPR : Modification statutaire N°1/2018 pour la prise des compétences « eau » et « assainissement » par la Communauté de communes du Pays Riolais (délib)
10) CAPTAGE SOURCE DU HAUT DU MONT : devis THIEULIN : capots (délib)
11) AEP devis travaux rue de l'Eglise : entreprise COLAS (délib)
12) FORET : devis ONF suite au relevé martelage de chablis : intempéries 2018 (délib)
13) REFECTION TROTTOIR RUE DU MOULIN (délib)
14) Questions diverses :
    - Déviation route de VORAY
    - Départ de Noël PATTON, logement 4 rue de l'Eglise

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 30 mars 2018, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.
L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Geneviève ROUX
MM. Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Patrice ERSA , Sébastien GALLIOT

ABSENTS EXCUSÉS : M. Fabrice LALLEMAND pouvoir donné à Geneviève ROUX, Pierrick REGARD

ABSENTS : M. Mario MOREIRA, Mmes PARTY Catherine, Anne-Lise GATRAT,

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 – <u>Approbation du PV du 08 mars 2018</u>
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 7 voix

2 - LES POINTS 2 – 3 - 4 – de l'ordre du jour sont reportés en raison du quorum non atteint.
(Précisions :
- Un élu a dû s'absenter le jour même pour cas de force majeure.
- Le maire n'a pas droit de vote.)

<u>3 - POINT 5 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018 – ETAT 1259</u>

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votent les taux d'imposition 2018 comme suit :

	Taux 2017	Taux 2018	Montant attendus avec + 3%
TH	5	5.15	25 055 €
TFB	8	8.24	23 212 €
TFNB	28	28.84	4 326 €
	Coefficient de variation proportionnelle		1.030003
	Montant total attendu		**52 593 €**

VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 - POINTS 6 ET 7 de l'ordre du jour reportés cf les points 2, 3 et 4.

5 - <u>CAGB/STEP SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'OGNON</u>

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention financière pour les travaux d'investissement de restructuration du schéma d'assainissement du bassin versant de l'Ognon.

La Présente convention prend effet à compter de la date de visa par le contrôle de légalité de la Préfecture. Elle est conclue pour la durée de l'opération jusqu'au règlement complet de la participation financière par la commune de Bussières.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donnent pouvoir au Maire pour signer la convention de délégation de Maitrise d'ouvrage et de financement pour les travaux de restructuration du schéma d'assainissement du Bassin versant de l'Ognon avec la communauté d'Agglomération du Grand Besançon, jointe à la présente délibération. (document complet affiché en mairie)

VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 - Modification statutaire N°1/2018 pour la prise des compétences « eau » et « assainissement » par la Communauté de communes du Pays Riolais

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Riolais en date du 15 mars 2018 sur la prise des compétences « eau » et « assainissement » ;
VU le courrier du Président de la Communauté de communes du Pays Riolais en date du 19 mars 2018 portant notification de la délibération susvisée ;
CONSIDERANT que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux de ses communes membres, se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale ;
CONSIDERANT que le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Riolais a délibéré en faveur de la prise des compétences « eau » et « assainissement » le 15 mars 2018, il appartient désormais au conseil municipal de chaque commune membre, dans un délai de trois mois à compter de la notification au Maire de cette délibération, de se prononcer sur les transferts proposés ;
CONSIDERANT que les conseils municipaux des communes membres sont dès lors appelés à se prononcer sur ces transferts de compétences dans les conditions visées à l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal :

1. APPROUVENT le transfert de la compétence « eau potable » à la Communauté de communes du Pays Riolais, à compter du 1er janvier 2019
2. APPROUVENT le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes du Pays Riolais, à compter du 1er janvier 2019
3. APPROUVENT le projet de statuts modifiés joint à la présente délibération
4. APPROUVENT le principe du transfert des résultats budgétaires des budgets annexes, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, à la Communauté de communes
5. AUTORISENT le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 -: CAPTAGES SOURCE DU HAUT DU MONT

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Valident le devis du 14 mars 2018 de l'entreprise THIEULIN, d'un montant de : 8 233.04 € HT soit : 9 639.05 € TTC, concernant l'achat et la pose de 3 capots pour la protection des captages.**
- **Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8 - : AEP DEVIS TRAVAUX DE L'EGLISE.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires rue de l'Eglise afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales et la purge de la canalisation d'eau potable. Ceux-ci sont évalués à 7 466.05 € soit 8 959.26 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valident ce montant.
- Autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9 -: DEVIS ONF SUITE A RELEVE MARTELAGE DE CHABLIS

Le Maire présente un document « relevé martelage des châblis » en date du 7 février 2018, remis par Monsieur KLINGUER de l'ONF, suite aux intempéries du début de l'année 2018.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valident cette proposition pour effectuer les travaux correspondants.
- Donnent pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

VOIX : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10 – REFECTION TROTTOIRS RUE DU MOULIN

M Patrice ERSA ne prend pas part à la discussion.
Le Maire présente un devis au nom de la SCI CPS, 6 rue du Moulin, pour réfection de la cour et du trottoir attenant communal en enrobé (bicouche prévu sur le trottoir communal).

Les membres du conseil autorisent l'exécution de ses travaux dont la partie trottoir communal qui est pris en charge totalement par la SCI CPS

11 QUESTIONS DIVERSES

- Information sur la déviation route de Voray du 09 avril au 18 mai 2018.
- Noël PATTON a donné congé au 1er juillet 2018 pour la location du logement 4, rue de l'Eglise.

La séance est levée à 22 h 45